

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 3 - Mars 2013
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 18 mars 2013**

COMMISSION PERMANENTE DU 18 MARS 2013

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 18 MARS 2013**, à **14 H 08**, sous la présidence de M. Michel DINET, président du conseil général.

Etaient présents :

- Mmes CREUSOT Nicole, FALQUE Rose-Marie, OLIVIER Dominique, PILOT Michèle et TALLOTE Josiane, MM. ARIES Christian, BARBIER André, BAUMANN Pierre, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CASONI Alain, CAUSERO Louis, COLIN Philippe, CORZANI André, DE CARLI Serge, GUERARD Noël, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, KLEIN Mathieu, LAURENCY Jean-Pierre, MANGIN René, MARCHAL Michel, MULLER Bernard, PISSEMEM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, SONREL Christophe, UHLRICH Jean-Marie, VINCHELIN Jean-Paul et WILLER Yves

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de MM. CHANUT Henri, LOCTIN Jean, MARIUZZO Michel, Mme MAYEUX Sophie, MM. MERSCH Pierre, MINELLA Jean-Pierre, Mme THOMAS Rachel et M. TRITZ Olivier, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. COLIN Philippe, MARCHAL Michel, CORZANI André, Mme FALQUE Rose-Marie, MM. SAINT-DENIS Marc, CASONI Alain, Mme TALLOTE Josiane et M. DE CARLI Serge, à l'exception de M. GRANDJEAN Gregory, excusé

RAPPORT N° 1 - DEMANDE D'AUTORISATION DE COMMENCER LES TRAVAUX ET DE PROCEDER AUX ACHATS AVANT L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE DE NANCY ET SA REGION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise la Banque Alimentaire de Nancy et sa région à procéder aux achats et à commencer les travaux d'aménagement, sans que cette autorisation ne préjuge de l'octroi d'une éventuelle subvention.

RAPPORT N° 2 - CONVENTION DEPARTEMENTALE TRIPARTITE RELATIVE A L'AIDE AU DOMICILE DES FAMILLES POUR L'ANNEE 2013

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention départementale tripartite relative à l'aide au domicile des familles,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 3 - AVENANTS 1 ET 2 A LA CONVENTION ENTRE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer les avenants 1 et 2 à la convention entre la CPAM de Meurthe-et-Moselle et le département de Meurthe-et-Moselle joints au rapport.

RAPPORT N° 4 - RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES PUBLICS - MISE EN OEUVRE DE LA TARIFICATION - ANNEE 2013/2014

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre la CAF et le département de Meurthe-et-Moselle pour les modalités de calcul du quotient familial par les services de la CAF et la transmission des informations nécessaires à l'envoi des notifications aux familles par les services départementaux,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 5 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX AUX COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,

- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,

- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

RAPPORT N° 6 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer le logement au collège Langevin Wallon à Blainville sur l'Eau,

- et autorise son président à signer, au nom du département, la convention d'occupation précaire au profit de Mr MARTIN Gilles.

**RAPPORT N° 7 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE
FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 011, 025 et 027 telles que définies dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O011, O025 et O027.

**RAPPORT N° 8 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE
- FONCTIONNEMENT - TERRES DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 031 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O031.

**RAPPORT N° 9 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE
-FONCTIONNEMENT-VAL DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 033 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O033.

RAPPORT N° 10 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 035 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O035.

Lors du vote correspondant, M. MARCHAL déclare s'abstenir pour le contrat d'animation jeunesse territorialisé du Sânon.

RAPPORT N° 11 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY-COURONNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 037 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O037.

RAPPORT N° 12 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - PART DEPARTEMENTALE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 016 telles que définies dans le rapport,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le Centre Européen de Recherche et de Formation aux Arts Verriers,

- autorise son président à signer ce document au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O016.

RAPPORT N° 13 - AIDE AUX SPORTIFS HAUT NIVEAU

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondantes aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 10 250 €, sont inscrits au budget P361 O003.

RAPPORT N° 14 - AIDE AUX ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires 1 000 euros, sont disponibles au budget P361 O010.

RAPPORT N° 15 - FEDERATIONS D'EDUCATION POPULAIRE : SOUTIEN FEDERAL A LA MISE EN OEUVRE DES CONTRATS D'ANIMATION JEUNESSE TERRITORIALISEE 2013

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes au titre du soutien fédéral à la mise en œuvre des contrats d'animation jeunesse territorialisée :

- * fédération départementale des Foyers Ruraux : 20 000 €
- * fédération départementale des MJC : 10 000 €
- * fédération départementale Familles Rurales : 5 000 €
- * fédération départementale des Francas : 2 500 €
- * Ligue de l'Enseignement 54 : 2 500 €

- décide de procéder au versement de 80 % des dotations accordées au cours du premier semestre, le solde sera versé au second semestre,

- et précise que les sommes nécessaires seront prises sur le programme 351, Opération O 013.

RAPPORT N° 16 - BOURSES INDIVIDUELLES AUX BAFA-BAFD

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les aides individuelles suivantes aux centres de formation précisés ci-dessous :

70 €	à CEMEA-Nancy	1	bourse d'aide aux BAFA/BAFD
1 400 €	à FRANCAS-Vandoeuvre	20	bourses d'aide aux BAFA/BAFD
70 €	à URFOLOR-Metz	1	bourse d'aide aux BAFA/BAFD
490 €	à UFCV - Nancy	7	bourse d'aide aux BAFA/BAFD

- et précise que ces sommes seront prélevées sur le programme 351 - opération 0019.

RAPPORT N° 17 - APPUI AUX ACTEURS DE TERRAIN - PROJETS DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE, DURABLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de :

- 2 500 € à l'Association ESAF,
- 3 500 € à l'Association Khamsa,

- et précise que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65, article 6574195, codification fonctionnelle 04, « coopération internationale – appui aux acteurs de terrain ».

RAPPORT N° 18 - COLLEGE AU CINEMA

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 346 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 346, opération 004.

RAPPORT N° 19 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT - MODIFICATION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'annuler les subventions concernées,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD2 Volet 1 Dotation communale d'investissement – Programme P211 enveloppe E03 opérations O005 (territoire Val de Lorraine), O008 (territoire Lunévillois).

RAPPORT N° 20 - DOTATION DE SOLIDARITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'annuler les subventions concernées,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O005 (territoire Terres de Lorraine), O004 (territoire Val de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois).

RAPPORT N° 21 - DAPRO INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 enveloppe E08 (territoire de Briey), (territoire Terres de Lorraine), (part départementale).

**RAPPORT N° 22 - AMENAGEMENT FONCIER - ECHANGES ET/OU
CESSIONS D'IMMEUBLES RURAUX - PARTICIPATIONS
DEPARTEMENTALES.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans le tableau inclus au rapport,
- attribue aux bénéficiaires la subvention correspondante,
- et autorise son président à signer tous les documents correspondants.

**RAPPORT N° 23 - CONVENTION POUR L'ORGANISATION ET LE
FINANCEMENT D'UN TRANSPORT SCOLAIRE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention financière entre le département de Meurthe-et-Moselle et la commune de Hannonville Suzémont,
- et autorise son président à la signer au nom du département.

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre.

**RAPPORT N° 24 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER
DEPARTEMENTAL - CONVENTIONS - COMMUNES, COMMUNAUTES
DE COMMUNES ET AUTRES ORGANES DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et les communes, les communautés de communes et autres organes de coopération intercommunale de :

- AVILLERS RD 154
- LEXY RD 618 et 171

conformément aux projet annexé dans le rapport,

- et autorise son président à les signer, au nom et pour le compte du département.

RAPPORT N° 25 - RD 170 - COMMUNE DE GRAND FAILLY - CESSION D'UN RELIQUAT D'EMPRISE. -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte la cession d'un reliquat d'emprise constitué de deux parcelles cadastrées, l'une section ZA n°9b d'une surface de 826 m² et l'autre section ZA en cours de numérotation d'une surface de 13 ares 71 ca pour un montant total de 440 € hors droits et taxes à Monsieur Jean-Louis MOINEAU,

- précise qu'il est fait application des dispositions de l'article L 112-8 du Code de la voirie routière, accordant un droit de priorité au riverain du domaine public,

- et autorise son président à signer au nom et pour le compte du département l'acte authentique de cession.

RAPPORT N° 26 - RD 904 - COMMUNE DE FLIREY - CESSION D'UNE PARCELLE EN VUE DE LA CREATION D'UNE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- propose de céder à la commune de Flirey la fraction de la parcelle cadastrée ZI n°25 en vue de la construction d'une station de traitement des eaux pour un Euro,

- et autorise son président à signer au nom et pour le compte du département l'acte authentique de cession correspondant.

RAPPORT N° 27 - RD 71 - VILLE-EN-VERMOIS - CESSION GRATUITE DE L'ETAT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte la cession à titre gratuit de la parcelle mentionnée dans le rapport,

- autorise son Président à signer, au nom et pour le compte du département, l'acte correspondant,

- et décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition.

RAPPORT N° 28 - RD 109 - CRION - ELARGISSEMENT D'EMPRISE - ACQUISITIONS FONCIERES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide le versement des indemnités par les services départementaux directement au bénéficiaire, prélevées sur l'imputation budgétaire Programme 272, Opération 2, Enveloppe 3, Nature Analytique 1027-678.621 Charges exceptionnelles.

RAPPORT N° 29 - RD 613 - LANTEFONTAINE - CESSION GRATUITE DE L'ETAT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte la cession à titre gratuit de la parcelle mentionnée dans le rapport,
- autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les actes correspondants,
- et décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition.

RAPPORT N° 30 - RD 618 - LONGUYON - CESSION GRATUITE DE L'ETAT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte la cession à titre gratuit de la parcelle mentionnée dans le rapport,
- autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les actes correspondants,
- et décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition.

**RAPPORT N° 31 - CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT :
ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de ratifier les propositions énoncées au rapport,
- attribue aux collectivités les subventions correspondantes,
- et précise que les sommes correspondantes seront prélevées sur l'imputation budgétaire P256 – AP 2012-2014 - P256E10 – AP 2012-2014 : contrat d'assainissement.

**RAPPORT N° 32 - CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT -
AVENANT AU CONTRAT DE LA COMMUNE DE LIVERDUN**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- adopte l'avenant au contrat pluriannuel d'assainissement de la commune de Liverdun, à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'agence de l'Eau RHIN-MEUSE,
- et autorise son président à le signer ainsi que tous documents s'y rattachant au nom du département.

**RAPPORT N° 33 - FORUM DEPARTEMENTAL DU PAYSAGE ET DE
LA BIODIVERSITE EQUIPEMENTS SCENOGRAPHIQUES ET
PEDAGOGIQUES**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le plan de financement prévisionnel de la première phase du projet de forum,

- sollicite, pour le financement des équipements scénographiques et pédagogiques du forum du paysage et de la biodiversité, la Région Lorraine au titre du contrat d'appui au développement des territoires à hauteur de 20 % de la première phase soit 51 700 €HT,

- sollicite une subvention FEDER au titre du programme opérationnel lorrain «compétitivité régionale et emploi» à hauteur de 30 % de la première phase soit 77 550 €HT,

- et autorise le vice-président délégué à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 34 - ACTIONS D'INSERTION - CONTRIBUTION A L'EFFORT D'INSERTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accepter la proposition de report de l'échéance de la convention 2012 « Accompagnement et suivi des travailleurs indépendants » avec l'ADIE (votée en commission permanente du 5 mars 2012) au 30/06/2013 sans financement complémentaire,

* d'accepter la proposition de report de l'échéance de la convention 2012 « Ecole de la 2^{ième} Chance » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle (votée en commission permanente du 2 juillet 2012) au 31/12/2013 sans financement complémentaire et d'acter le changement de portage de l'action, à savoir son passage de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle à la nouvelle « Association de gestion de l'Ecole de la 2^{ième} Chance de Lorraine ,

* et d'autoriser son président à signer, au nom du département, les avenants à intervenir.

RAPPORT N° 35 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accepter la proposition de report de l'échéance de la convention 2012 « Accompagnement socioprofessionnel des jeunes bénéficiaires du RSA » avec la Mission locale du Bassin de Longwy (votée en commission permanente du 6 février 2012) au 31/12/2013 sans financement complémentaire,

* et d'autoriser son président à signer, au nom du département, l'avenant à intervenir.

RAPPORT N° 36 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accepter la proposition de report de l'échéance de la convention 2011 « Mesures d'accompagnement (parcours socioprofessionnel et parcours emploi) » avec l'association ARS (votée en commission permanente du 7 novembre 2011) au 30/04/2013 sans financement complémentaire,

* et d'autoriser son président à signer, au nom du département, l'avenant à intervenir.

RAPPORT N° 37 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder la participation financière de 60 000 € à CAP ENTREPRISES, telle que décrite dans le rapport,

* d'accorder la participation financière de 10 908,33 € au CFA BTP 54-55, telle que décrite dans le rapport,

* d'autoriser son président à signer, au nom du département, les conventions à intervenir,

* et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 38 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder la participation financière de 12 000 € à SENS ET VIE, telle que décrite dans le rapport,

* d'accorder la participation financière de 13 037 € à l'association ARS, telle que décrite dans le rapport,

* d'accepter la proposition de report de l'échéance de la convention 2012 « Accompagnement socioprofessionnel des jeunes bénéficiaires du RSA » avec la Mission locale du Lunévillois (votée en commission permanente du 5 mars 2012) au 15/02/2013 sans financement complémentaire,

* d'autoriser son président à signer, au nom du département, les conventions et avenant à intervenir,

* et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 39 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE NANCY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le rapport :

- 30 000 € à ENTR'AIDE CHOMEURS,
- 43 700 € à SENS ET VIE,

* d'autoriser son président à signer, au nom du département, les conventions à intervenir,

* et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 40 - MOBILISATION DE L'AVANCE REMBOURSABLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION FR SERVICES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

• d'accorder un financement par avance remboursable à l'association FR SERVICES pour un montant de 50 000 € selon les conditions évoquées dans le rapport,

• d'autoriser son président, à signer, au nom du département, les conventions et éventuels avenants correspondants,

• et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 018 article 2764.568.

**RAPPORT N° 41 - ASSOCIATION CULTURES ET PARTAGES -
AVANCE REMBOURSABLE DU CONSEIL GENERAL**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve, pour Cultures et Partages, le plan de rééchelonnement de l'avance remboursable sur une durée de 18 mois intégrant des remboursements trimestriels à compter de juin 2013 soit trois échéances de 5 000 € en 2013 et trois de 5 000 € en 2014,

- et autorise son président à signer, au nom du département un avenant à la convention, à intervenir.

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

**RAPPORT N° 42 - PRET DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE AUX ETUDES ET A L'ANCRAGE TERRITORIAL**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les prêts du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial conformément au tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 153, opération O001.

**RAPPORT N° 43 - BOURSE DEPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les bourses départementales d'enseignement supérieur comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,

- et précise que le crédit correspondant sera prélevé sur le financement P153, opération O002.

RAPPORT N° 44 - SOUTIEN A LA VIE ETUDIANTE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Créativ'Est, dans le cadre du soutien à la vie étudiante, conformément au tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 153, opération 003.

RAPPORT N° 45 - REALISATION D'UN CHANTIER ECOLE SUR LA COLLINE DE SION-VAUDEMONT AU BENEFICE D'ELEVES DE SEGPA DU COLLEGE RENE NICKLES DE DOMMARTEMONT. -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer la convention, relative à la mise en œuvre d'un chantier école sur le site départemental de Sion en collaboration avec le collège de Dommartemont, à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le collège René NICKLES à DOMMARTEMONT,
- autorise le site départemental de Sion à prendre en charge les déjeuners des équipes du chantier école pour un montant maximum de 400€
- et précise que cette somme sera prélevée sur le programme P142 Opération : O004 ligne 6234.94 (597).

RAPPORT N° 46 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NANCY ET LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE CONCERNANT LE DEPOT DE LA PLAQUE DE NICETIUS AU MUSEE LORRAIN. -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer, au nom du département, la convention relative au dépôt de la plaque de Nicetius au Musée Lorrain.

RAPPORT N° 47 - MODE DE GESTION DU BAR DU CHATEAU DES LUMIERES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre d'un appel à projets pour l'exploitation du bar du château des Lumières à Lunéville.

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 48 - CONVENTION PORTANT CESSIION DE DROITS D'AUTEUR AUX FINS D'UTILISATION D'UN FONDS PHOTOGRAPHIQUE SUR LE CHATEAU DE LUNEVILLE - -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention portant cession des droits d'auteur aux fins d'utilisation d'un fonds photographique portant sur le château de Lunéville à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et Melle Elodie WILLER,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 49 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION REGIONALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LA SAISON 2013. -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à solliciter une subvention de la région Lorraine pour la programmation culturelle et artistique de la saison 2013 au château des Lumières.

RAPPORT N° 50 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « LES PORTES DU TEMPS ». -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à solliciter toute demande de subventions dans le cadre du dispositif « les portes du temps 2013 » et à signer les dossiers et conventions correspondantes au nom du département,

- et précise que les recettes seront inscrites sur le programme 147 Opération O 001 Enveloppe 02 Recettes MAST.

RAPPORT N° 51 - CONVENTION AVEC L'ETAT/DEFENSE RELATIVE AU GARDIENNAGE DES PARTIES SINISTREES AINSI QUE LES DECORS, BOISERIES ET STUCS APPARTENANT A L'ETAT/DEFENSE ENTREPOSES DANS L'ATELIER DE STOCKAGE ET DE CONSERVATION - AVENANT N°8

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de l'avenant n° 8 à la convention donnant mandat au département de Meurthe-et-Moselle pour procéder au gardiennage des parties sinistrées du château de Lunéville appartenant à l'Etat/Défense, ainsi que les décors, boiseries et stucs appartenant à l'Etat/Défense entreposés dans l'atelier de stockage et de conservation et de l'annexe financière qui l'accompagne,

- autorise son président à le signer au nom du département,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 141 – opération 002, enveloppe 12 pour les dépenses et encaissés enveloppe 13 pour les recettes.

**RAPPORT N° 52 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LE
CONSERVATOIRE DES BRODERIES DE LUNEVILLE POUR
L'ORGANISATION D'UN DEFILE DE MODE DANS LE CADRE DES
JOURNEES DES METIERS RARES DE LA MODE.**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le conservatoire des broderies de Lunéville pour l'organisation d'un défilé de mode au château de Lunéville le 8 juin 2013,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- approuve le plan de financement,

- précise que les crédits seront prélevés sur le Programme P147 – Opération O001 Enveloppe 01,

- et précise que les recettes seront encaissées sur le Programme P147 – Opération O001 Enveloppe 02

**RAPPORT N° 53 - CONVENTION DE RESTAURATION ENTRE LE
DEPARTEMENT ET LES COLLEGES DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de restauration à passer entre le département et les collèges de Meurthe-et-Moselle jointe au rapport,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 54 - DESAFFECTATION DE LOCAUX SUR LES COMMUNES DE EINVILLE AU JARD ET DE LONGUYON

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- constate :

- la désaffectation du hangar de 100 m² sis zone du canal à Einville au Jard,
- la désaffectation du dépôt de 176 m² sis sur la parcelle AM 52 d'une superficie de 1212 m², route de Viviers sur Chiers à Longuyon,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 55 - MISE EN VENTE DES BATIMENTS ABRITANT LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise en vente du site des Archives départementales situé 1, rue de la Monnaie et rue Gustave Simon à Nancy,

- autorise la conclusion d'un mandat de vente exclusif à la Société Didier Nicolas Conseils portant sur les bâtiments des archives pour une durée de deux ans à compter de sa signature renouvelable par avenant par période de une année,

- et autorise son président à signer tous les documents correspondants au nom du département.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H30.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 15 AVRIL 2013** à 14H00.

LE PRESIDENT,

Michel DINET